

ANNEXE 3

Modèle de formulaire pour le rapport annuel

Publication faite en exécution de l'article 7, § 1, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Relevé des présences en réunion, rémunérations et avantages de toute nature ainsi que des frais de représentation – article 7, § 1, de l’ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Nom	Prénom	Numéro national	Rôle linguistique	Adresse
TAFRANTI	Karim		F	
BEN ABDELMOUNEM	Anas		F	
DUVIVIER	Yolande		F	
GERLICA	Quendresa		F	
KABACHI	Leila		F	
LHOEST	Sonia		F	
LONGIN	Serge		F	
MAMPAKA	Bertin		F	
MEEUS	Dominique		F	
MOULIN	Laurent		F	
NAGY	Marie		F	
RIJDAMS	Marcel		N	
SELLIER	Amandine		F	
WYNS	Xavier		F	
MOUSSAOUI	Fatima		F	

Mandat, fonction ou fonction dérivée	Organisme	Mandat rémunéré (oui/non)	Mandat non rémunéré (oui/non)	Date de début	Date de fin
PRESIDENT	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	10/06/2020	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	CPAS DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	CPAS DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	12/02/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	VILLE DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025
ADMINISTRATEUR	CPAS DE BRUXELLES	OUI	NON	25/09/2019	30/06/2025

ADMINISTRATEUR	CPAS DE BRUXELLES	OUI	NON	12/02/2021	30/06/2025
----------------	-------------------	-----	-----	------------	------------

Rémunération ou indemnité annuelle brute (A)	Total des jetons de présence (B)	Nombre de réunions	Avantages de toute nature	Montant (C)	Frais de représentation	Montant
	11.700,00 EUR	39/39	ATN GSM	144,00 EUR		
	2.082,20 EUR	21/23				
	1.042,60 EUR	13/13				
	641,60 EUR	8/13				
	2.162,40 EUR	22/23				
	0,00 EUR	0/3				
	641,60 EUR	8/13				
	2.162,40 EUR	22/23				
	1.042,60 EUR	13/13				
	1.882,00 EUR	19/23				
	721,80 EUR	9/13				
	721,80 EUR	9/13				
	2.242,60 EUR	23/23				
	962,40 EUR	12/13				
	962,40 EUR	12/12				

Outils de travail	SOUS-TOTAL (A+B+C)	Réductions opérées ¹ (D)	TOTAL (A+B+C-D)	Date du rapport

¹ Remarques relatives aux réductions :

Les modalités de réduction sont prévues à l'article 3, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017.

En cas de dépassement de la limite des 150 % du montant de l'indemnité parlementaire, une réduction à due concurrence est opérée uniquement sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1^{er}, alinéa 2 ¹, selon les modalités suivantes :

- la réduction s'opère prioritairement et à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1^{er}, alinéa 2, tirets 1 à 4 ². Cette réduction s'opère uniquement sur la partie de ces rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature excédant 50 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants ;
- le cas échéant, la réduction s'opère à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1^{er}, alinéa 2, tirets 5 à 8 ³. Cette réduction n'est pas limitée.

Liste des voyages des mandataires publics – article 7, § 1^{er}, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Voyage	Date du voyage	Montant	Organisateur	Mandataire concerné	Date décision	Date d'approbation
--------	----------------	---------	--------------	---------------------	---------------	--------------------

¹ Il s'agit des bourgmestres, échevins, présidents et membres des bureaux permanents de CPAS, des conseillers communaux, des conseillers de CPAS, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local, des membres des organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire, de toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.

² Les mandats visés sont les suivants :

1. les bourgmestres et échevins
2. les présidents et membres des bureaux permanents de CPAS
3. les conseillers communaux
4. les conseillers de CPAS

³ Les mandats visés sont les suivants :

1. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local,
2. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local,
3. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire,
4. toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.

					motivée de l'organe compétent	par le Gouvernement, Collège réuni ou tutelle générale

Inventaire des marchés publics – article 7, § 1^{er}, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Type de marché	Date du marché	Bénéficiaires	Montants
Marché de service	15/01/2021	IGNACIO PLAZA	7.744,00 €
Marché de travaux	20/01/2021	IMTECH BELGIUM	343.059,22 €
Marché de travaux	25/01/2021	SOTRELCO	2.143.409,78 €
Marché de travaux	27/01/2021	BUYSE	4.124.836,94 €
Marché de service	2/02/2021	LUC DECELLE	3.025,00 €
Marché de travaux	16/02/2021	ADRIAL	36.572,25 €
Marché de travaux	25/02/2021	TROUBLEYN NV	13.780,00 €
Marché de service	2/03/2021	DEWIL	10.527,00 €
Marché de service	4/03/2021	AT OSBORNE	6.786,89 €
Marché de service	3/03/2021	QBUILD sprl	6.957,50 €
Marché de service	11/03/2021	ADRIAL	36.808,20 €
Marché de service	8/03/2021	GROUPEMENT MULTIPLE-FP-GEI	40.040,21 €
Marché de service	8/03/2021	GROUPEMENT MULTIPLE-FP-GEI	13.842,40 €
Marché de service	12/03/2021	FORMA-THEMA	8.270,35 €
Marché de travaux	12/03/2021	BALCAEN	37.919,25 €

Marché de service	12/03/2021	FORMA-THEMA	8.488,15 €
Marché de service	16/03/2021	GUILLISSSEN & ROBA - ESPACE - SWECO	14.132,80 €
Marché de service	16/03/2021	BOUQUELLE SPRL	3.872,00 €
Marché de service	16/03/2021	BOUQUELLE SPRL	3.448,50 €
Marché de travaux	22/03/2021	TROUBLEYN NV	6.307,00 €
Marché de travaux	24/03/2021	REBETON	6.307,00 €
Marché de travaux	24/03/2021	REBETON	80.707,00 €
Marché de travaux	31/03/2021	X POINT O	1.936,00 €
Marché de service	20/04/2021	IGNACIO PLAZA	1.452,00 €
Marché de service	27/04/2021	MDW ARCHITECTURE	10.507,64 €
Marché de travaux	29/04/2021	VISHTICA	18.846,80 €
Marché de travaux	6/05/2021	DANIEL DEVROEY SPRL	1.089,00 €
Marché de service	20/05/2021	ADRIAL	56.494,90 €
Marché de travaux	25/05/2021	QUINTELIER	89.544,41 €
Marché de travaux	18/06/2021	ISOPROC CVBA	356,95 €

Marché de service	12/07/2021	ADVEX	32.797,05 €
Marché de service	12/07/2021	SOCORA	58.047,45 €
Marché de service	12/07/2021	OCB	132.622,00 €
Marché de service	8/07/2021	TECCON	1.680,69 €
Marché de service	16/07/2021	STUDIOPOLIS	94.087,79 €
Marché de travaux	16/07/2021	KYNS GROUPS	36.570,00 €
Marché de service	6/10/2021	WHITEFORGE SPRL	1.089,00 €
Marché de service	8/10/2021	COSEP	181.882,84 €
Marché de service	11/10/2021	GUIBERT DE CROMBRUGGHE	8.167,50 €
Marché de service	11/10/2021	Faidherbe	68.353,80 €
Marché de service	11/10/2021	DEWIL	75.587,76 €
Marché de service	11/10/2021	GUILLISSEN & ROBA - ESPACE - SWECO	68.429,71 €
Marché de service	11/10/2021	Faidherbe	111.996,70 €
Marché de travaux	27/10/2021	ETS K BOUVE S.A.	1.179.576,81 €
Marché de travaux	27/10/2021	TPF UTILITIES	100.146,79 €

Marché de service	29/11/2021	MDW ARCHITECTURE	81.246,09 €
Marché de travaux	30/11/2021	SOTRELCO	1.089.070,68 €
Marché de service	02/12/2021	GEO CONTROL	5.142,50 €
Marché de service	07/12/2021	CERESE SECURITY	4.835,16 €
Marché de service	07/12/2021	CERESE SECURITY	165.571,56 €
Marché de service	08/12/2021	SOCORA	4.749,25 €
Marché de travaux	17/12/2021	MRT	56.990,90 €
Marché de service	23/12/2021	WHITEFORGE SPRL	1.270,50 €
Marché de service	22/12/2021	MDW ARCHITECTURE	4.259,20 €
Marché de service	21/12/2021	BESP	37.745,95 €
Marché de service	21/12/2021	GROUPEMENT TRAIT-&SENS-Alt O-NEuf81	127.027,35 €
Marché de service	22/12/2021	MDW ARCHITECTURE	22.094,60 €
Marché de service	21/12/2021	QBUILD sprl	133.475,17 €
Marché de service	22/12/2021	BLONDEL	249.697,74 €
Marché de travaux	21/12/2021	ALPISERVICES	3.074,00 €

Liste des subsides octroyés – article 7, § 1^{er}, de l’ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Subside	Date	Montant	Destinataire